









Communiqué de presse post-conférence

Luxembourg, le 23 octobre 2019

Conférence "Entreprises et droits de l'homme » le 22 octobre 2019

Le thème « Entreprises et droits de l'homme » a attiré plus de 140 participants à la Chambre de Commerce le 22 octobre. Organisée par l'UEL et l'INDR en partenariat avec le Ministère de l'Économie et son point de contact national des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la conférence s'inscrit dans les points d'action retenus dans le 1^{er} Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme 2018-2019, initié par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle avait pour objet de sensibiliser les entreprises et leurs dirigeants à cette thématique.

Nicolas Buck, Président de l'UEL et de l'INDR, a mis en avant la nécessité de laisser du temps aux entreprises pour s'adapter et de leur mettre à disposition des formations et des outils de gouvernance qui puissent les assister dans cette démarche. Face aux pressions réglementaires à venir, il a plaidé pour un level-playing field au niveau de l'Union européenne pour l'ensemble des entreprises.

Başak Bağlayan, chercheur post doc en droits fondamentaux à la Faculté de droit, économie et finances de l'Université de Luxembourg, a passé en revue le contexte international du sujet. Elle a relevé que la mise en œuvre d'une diligence raisonnable constitue un réel un avantage compétitif pour les entreprises. Elle a invité les entreprises à s'inspirer des Principes directeurs des Nations Unies, respectivement de l'OCDE.

Tom Theves, Premier Conseiller de gouvernement, et Chef de cabinet du Ministre de l'Économie Etienne Schneider, a présenté le rôle du Point de Contact National luxembourgeois pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Marc Bichler, Ambassadeur itinérant pour les droits de l'homme au Ministère des Affaires étrangères et européennes, et Jean-Paul Olinger, Directeur de l'UEL et l'INDR, ont tous deux annoncé le lancement d'un Pacte national « Entreprises et droits de l'homme » qui sera proposé aux entreprises pour déclarer de manière volontaire leur engagement à respecter les droits de l'homme dans leur organisation et dans leur chaîne de valeur économique. A ce propos, l'INDR lancera, en collaboration avec la House of Training, une gamme de formations en matière de droits de l'homme et de diligence raisonnable à l'intention des entreprises.

Une table ronde, modérée par Norman Fisch, Secrétaire général de l'INDR, a réuni des acteurs économiques qui ont pu partager leur expérience en matière de respect des droits humains en entreprise :

- Claude Lanners, Head of Group Strategic Purchasing, CERATIZIT Luxembourg, a présenté les codes de conduite entreprise et fournisseurs, la politique d'achat responsable de matières premières au niveau mondial du groupe.
- Hakan Lucius, Chef de la division Responsabilité d'entreprise et société civile, Banque européenne d'investissement, a présenté la politique en matière de droits de l'homme de la BEI (diligence raisonnable, voies de recours, réparation, etc.).
- Jean-François Orban, Directeur général de Maâ-oui!, PME de 5 salariés, a fait appel à un consultant externe pour mettre en place une gestion des risques liés à l'approvisionnement et une charte par laquelle les fournisseurs s'engagent à respecter les droits humains. Il considère les produits responsables comme une véritable opportunité de marché.

- Christian Schuller, point de contact national des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Ministère de l'Économie, a expliqué le fonctionnement des voies de recours au Luxembourg ainsi que l'application d'une diligence raisonnable selon les principes directeurs de l'OCDE.
- Michel Wurth, Président du Conseil d'administration, ArcelorMittal Luxembourg, a contextualisé la politique de respect des droits humains dans le cadre de la stratégie RSE du groupe. Il a fait référence au label ESR-ENTREPRISE RESPONSABLE de l'INDR, qui inclut un chapitre sur le respect des droits de l'homme et la mise en œuvre d'une diligence raisonnable.

A l'occasion de la table ronde, des invités issus du secteur public et de la société civile ont pu s'exprimer sur leur rôle et positionnement en matière de droits humains.

UEL/INDR, le 23-10-2019

Pièces jointes – photos de la conférence

A propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'informations sur www.uel.lu

A propos de l'INDR

L'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) a été créé en 2007 sur initiative de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL). L'institut s'est donné comme mission de guider les entreprises luxembourgeoises dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et améliorent leur compétitivité et leur image. Se basant sur les valeurs de responsabilité, transparence, proactivité, efficience, amélioration continue et partage, l'INDR a pour vision que les entreprises au Luxembourg fassent preuve d'un comportement responsable en intégrant le développement durable dans leur stratégie. L'INDR offre un programme d'accompagnement complet ESR — ENTREPRISE RESPONSABLE.

Retrouvez toutes les informations sur <u>www.esr.lu</u> et sur <u>www.indr.lu</u>

Contact presse: 26 00 91 ou press@uel.lu















